



**CONCLUSIONS**  
**de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune**

**Dublin, les 24 et 25 mars 2013**

**Introduction**

1. La deuxième réunion de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune, ci-après dénommée « la Conférence interparlementaire », s'est tenue à Dublin les 24 et 25 mars 2013, à l'invitation du Ceann Comhairle et du Cathaoirleach, les Présidents respectifs du Dáil Éireann et du Seanad Éireann, les deux chambres du Parlement irlandais, dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne, conformément aux décisions de la Conférences des Présidents des Parlements de l'UE prises à la réunion de Bruxelles des 4 et 5 avril 2011 et à la réunion de Varsovie des 20 et 21 avril 2012, et conformément au règlement intérieur de la Conférence interparlementaire adopté à Paphos, Chypre, le 9 septembre 2012.
2. La Conférence interparlementaire a réuni les délégations des parlements nationaux des Etats membres de l'UE et du Parlement européen. Des délégations de parlements nationaux de pays candidats à l'adhésion à l'UE et de pays membres de l'OTAN ont également assisté à la Conférence en tant qu'observateurs.

**Procédure**

3. La Conférence interparlementaire a adopté une proposition du Parlement de la Présidence, conformément aux Conclusions de la Conférence interparlementaire de Chypre, de désigner un comité ad hoc d'examen afin d'examiner les arrangements de la Conférence interparlementaire conformément aux décisions de la Conférence des Présidents et de la Conférence interparlementaire. L'adoption de la proposition est sous réserve de l'inclusion de l'Italie en tant que membre du Groupe de travail des pays qui travailleront en étroite collaboration avec les présidences à la présidence du CAHE. La Présidence lituanienne à venir est priée de prendre en charge la mise en place de ce comité ad hoc d'examen. La proposition telle qu'elle a été adoptée est jointe en annexe de ces conclusions (Annexe I).



4. La Conférence interparlementaire a pris en considération une proposition de la Chambre des Représentants de la République de Chypre, conformément aux conclusions de la Conférence interparlementaire de Chypre, pour une mission d'enquête concernant les pays du voisinage méditerranéen méridional et oriental. Il a été décidé de faire un rapport au Parlement cypriste des commentaires effectués au sujet de cette proposition et de lui demander de la reporter à la CI lituanienne en septembre.

## Actes de la Conférence interparlementaire

### *La Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité*

5. La Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Catherine Ashton, a défini, dans son discours, les priorités et les stratégies de l'UE concernant la PESC et la PSDC.
6. Catherine Ashton, abordant le thème de « la PESC et la PSDC - œuvrant pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique », a discuté des avantages d'une approche intégrée visant à ce que les divers instruments et politiques à la disposition de l'UE soient utilisés de façon cohérente et efficace en faveur des objectifs communs. Les résultats positifs concrets de cette approche dans la Corne de l'Afrique, illustrés par la diminution du nombre de détournement de navires depuis mai 2012. Catherine Ashton a également abordé les sujets suivants : l'utilisation d'une approche globale similaire au Sahel et au Mali ; l'importance de créer pour chaque cas de figure des circonstances et une vision à long terme dans l'aide au processus démocratique ; l'importance du rôle des femmes ; le soutien constant de l'UE et de ses Etats membres dans le processus de transition commencé dans plusieurs Etats arabes en mettant l'accent sur le respect des spécificités de chaque pays.
7. Le discours de la Haute Représentante a été suivi d'un large débat durant lequel les thèmes suivants ont été abordés : l'importance du respect envers les populations locales et l'adaptation de l'approche globale aux spécificités de chaque pays/région ; le besoin d'une « patience stratégique » dans le



cadre d'une vision à long terme de l'aide dans ces pays ; l'importance de soutenir le développement de services essentiels concrets ; une démocratie profonde établissant un lien entre les réformes politiques et les réformes économiques ; les autres zones problématiques, y compris les pays du partenariat oriental, l'Afrique centrale et le Congo ; l'importance constante des partenaires stratégiques de l'UE ; l'inquiétude concernant certains aspects des droits de l'homme en Russie ; le soutien permanent du processus de paix au Moyen-Orient ; développer les capacités de défense en renforçant la coopération de défense européenne par le biais du la Mise en commun et du Partage et en utilisant au mieux la recherche et le développement.

*Le Tánaiste d'Irlande et le ministre irlandais des Affaires étrangères et du Commerce, M. Eamon Gilmore*

8. Le Tánaiste d'Irlande (vice-Premier ministre) et le ministre des Affaires étrangères et du Commerce, M. Eamon Gilmore T.D., ont abordé les thèmes de « prévention des conflits - le rôle pacificateur de l'UE » et ont présenté le point de vue du gouvernement irlandais vis-à-vis de la politique étrangère et de sécurité commune.
9. Au cours de son allocution, le Tánaiste (vice-Premier ministre) a remarqué que l'UE était un bon exemple de résolution des conflits ayant elle-même refait surface après un passé d'hostilités et de divisions. En Irlande, l'Accord du vendredi saint a été un exemple récent d'une situation qui reconnaît des identités et traditions politiques différentes mais qui en même temps les respecte et les aide à s'unifier. Le rôle bienfaiteur de l'Union dans le monde est de plus en plus apprécié. Il encourage vivement la plus grande utilisation de la médiation comme outil utile et plus économique. Il a remarqué que l'Union était impliquée à l'heure actuelle dans le renforcement des capacités de l'état en Lybie, la mise en œuvre de l'approche globale en Somalie et le renforcement des capacités des autorités au Mali,
10. L'allocution du Tánaiste a été suivie d'un large débat durant lequel les thèmes suivants ont été abordés : la nécessité d'une meilleure vision de politique étrangère ; l'approvisionnement en armes aux rebelles en Syrie ; la promotion d'une bonne gouvernance ; considère l'augmentation



d'installations dans la zone E1 comme une menace sérieuse à la solution de deux Etats en Israël ; la nécessité pour les pays de mettre en œuvre une aide au développement ciblée à 0.7% du RNB (comme le Royaume-Uni récemment) et la nécessité de se préoccuper non seulement des zones actuelles de conflits mais aussi des futures zones de conflits telles que le Pakistan et le Maroc. Le Tanaiste reconnaît que l'Europe pourrait faire plus en matière de justice fiscale, en cessant de mettre des paradis fiscaux à la disposition des sociétés multinationales qui évitent ainsi de payer des taxes dans les pays africains où elles opèrent.

## *Le ministre irlandais de la Justice, de l'Egalité et de la Défense*

11. Le ministre irlandais de la Justice, de l'Egalité et de la Défense, M. Alan Shatter T.D., a abordé le thème du « Conseil européen de défense 2013 » et a présenté les points de vue du gouvernement irlandais vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune.
12. Lors de son allocution, le Ministre a souligné l'engagement actif et des thèmes communs sont apparus depuis décembre 2012, y compris le besoin d'une Mise en Commun et d'un Partage, d'un engagement politique clair au déploiement des groupements tactiques, du développement d'instruments fonctionnels des capacités militaires et de meilleurs cycles de prise de décisions au niveau européen ; une plus forte politique de sécurité et de défense commune doit assurer le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que de garantir la sécurité des citoyens de l'UE et la promotion de ses intérêts ; L'UE doit pouvoir compter sur elle-même pour faciliter les actions et les réactions aux événements mondiaux, et doit donc considérer l'option de capacités spécifiques à chaque Etat membre ; les délais internes ne doivent pas retarder le commencement des opérations de la PSCD et la volonté politique nécessaire pour disposer de ces capacités en temps voulu. Pour finir, le besoin de renforcer l'industrie de défense de l'Europe afin de s'assurer qu'elle soit plus intégrée, durable et compétitive avec un marché de la défense qui fonctionne bien.
13. L'allocution du Ministre a été suivie par un large débat au cours duquel les thèmes suivants ont été abordés : la situation économique et son impact sur les capacités de défense, les réponses aux menaces actuelles et futures ; le manque d'outils-clés en Europe ; les capacités requises pour le futur et le développement d'une conception commune des priorités ; améliorer



l'efficacité opérationnelle ; améliorer la capacité de l'UE à compter plus sur elle-même pour agir et réagir aux événements mondiaux ; la coopération avec les autres acteurs internationaux concernés ;

14. Des remarques ont également été formulées par M. Maciej Popowski, Secrétaire général adjoint du Service européen pour l'action extérieure.

## Ateliers de discussion

15. La réunion plénière de la Conférence interparlementaire a été suspendue pour permettre aux délégués de participer à deux ateliers de discussion.

### *Approche globale de l'instabilité en Afrique- L'expérience de la Corne de l'Afrique*

16. Les délégués se sont retrouvés dans cet atelier de discussion pour débattre de « l'approche globale de l'instabilité en Afrique - l'expérience de la Corne de l'Afrique ». Le modérateur de cet atelier était M. Ronan Murphy, ancien Directeur de Irish Aid. Mme Joelle Jenny, Directrice de la prévention des conflits et de la politique de sécurité de la SEAE a effectué des remarques d'ouverture. Le rapporteur était M. Arnaud Danjean, Président de la sous-commission de la Sécurité et de la Défense du Parlement européen.

17. Au nombre des principaux thèmes abordés par les délégués au cours du débat, figuraient : les efforts entrepris pour résoudre le conflit en Somalie et la volonté de construire un état stable, les problèmes très graves d'instabilité alimentaire et de vulnérabilité de cette région, les tensions frontalières entre le Soudan et le Sud-Soudan et entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les menaces de terrorisme et la menace constante des pirates concernant le transport maritime,

18. Les délégués ont discuté de l'utilisation d'actions humanitaires et de développement en parallèle avec l'engagement politique des représentants spéciaux de l'UE et les travaux des trois missions de la PSDC. Les délégués ont mis l'accent sur l'importance, d'une part, des partenariats et surtout de celui avec l'Union africaine qui assure la légitimité et la prise en charge locale, et d'autre part, d'une bonne coordination entre les actions des États membres et celles des institutions de l'UE.



19. Il a été remarqué au cours de cet atelier, que le développement d'une « approche globale » réelle des relations extérieures de l'UE devrait garantir que les divers instruments et politiques à la disposition de l'UE soient utilisés de façon cohérente et efficace en faveur des objectifs communs. L'approche globale devrait concerner tous les aspects du « cycle des conflits » de la médiation à la gestion de crise, à la reconstruction post-conflit et à la consolidation de la paix. Les délégués ont également reconnu l'importance de fournir l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

### *Le processus de paix au Moyen Orient - Le rôle de l'Union européenne*

20. Au cours d'un second atelier de discussion, les délégués ont débattu sur la question « processus de paix au Moyen-Orient - le rôle de l'Union européenne ». Le modérateur de cet atelier de discussion était M. Andreas Reinicke, Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le rapporteur était M. Petras Auštrevičius, Vice-Président de la Seimas de la République de Lituanie.

21. Un grand nombre de thèmes importants ont été abordés par les délégués lors des discussions, y compris l'importance de continuer à développer de véritables négociations de fond sur le processus de paix au Moyen-Orient ; le besoin d'une solution régionale globale pour assurer une paix durable ; l'importance d'une négociation de paix basée sur la solution de deux Etats ; la constante détermination de l'UE à vouloir travailler de façon constructive avec tous ceux qui souhaitent assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans cette région, y compris les Etats-Unis et le Quatuor et les acteurs régionaux, y compris la Turquie et l'Egypte. Les délégués ont insisté sur le fait que mettre fin à ce conflit était dans le plus grand intérêt de l'UE et ont souligné l'importance d'un accord de cessez-le-feu à Gaza. La question du rôle diplomatique de l'UE a été abordée ainsi que la question d'aide humanitaire et d'aide au développement des différents pays du Moyen-Orient. Les récentes évolutions de la situation - y compris la mise en place d'un nouveau gouvernement israélien, la visite du Président américain Barack Obama et son engagement politique dans le processus de paix - ont fait l'objet de commentaires exprimant l'espoir de voir ces événements importants donner un nouvel élan au processus de paix. Les délégués ont également discuté de la situation actuelle concernant la Syrie et le Printemps arabe. La complexité de la situation en Syrie et le risque d'une plus grande instabilité dans la région ont été reconnues. Les délégués ont



exprimé leur désir de voir l'UE réaliser son potentiel de leadership politique dans cette région en fournissant, entre autres, une aide financière.

## Conclusions

La Conférence interparlementaire a adopté les conclusions suivantes :

La Conférence interparlementaire -

22. *S'engageant à remplir le rôle qui est défini dans le Titre II du Protocole I du Traité de Lisbonne et qui lui est attribué par la Conférence des Présidents des parlements de l'UE,*
23. *Consciente de la dynamique et de la volonté d'avoir une politique étrangère et de sécurité et une politique de sécurité et de défense de l'UE communes plus efficaces et plus cohérentes, suite à l'adoption du Traité de Lisbonne,*
24. *Consciente du fait que la PESC et la PSDC impliquent la contribution d'un grand nombre de participants et de politiques au niveau national et au niveau de l'UE*
25. *Consciente du fait que la nature multidimensionnelle de la PESC et de la PSDC nécessite une étroite collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen, tout en tenant pleinement compte de leurs droits respectifs, de leurs devoirs et de leurs mandats représentatifs,*
26. S'engage à contribuer au développement optimal de la Conférence interparlementaire,
27. Décide d'améliorer l'engagement démocratique dans la PESC et la PSDC en développant un système plus systématique, plus régulier et plus rapide d'échange d'informations sur les différents aspects et implications de la PESC et de la PSDC au niveau national et au niveau de l'UE,
28. Rappelle que l'UE a été citée en exemple de paix et de réconciliation régionale après avoir reçu le prestigieux Prix Nobel de la Paix, suite aux ravages et aux destructions de la première moitié du XXème siècle ; reconnaît que la volonté d'une résolution pacifique des conflits a été un volet essentiel de la PESC de l'Union depuis que le Conseil européen s'est



engagé en 2001 à renforcer ses capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix, au moyen de la diplomatie préventive, de la médiation, du dialogue et de la réconciliation.

29. Considère qu'un renforcement accru de ces capacités est essentiel pour la mise en place d'une approche globale ; pense que les expériences et ressources inestimables de l'Union et de ses parlements nationaux dans ce domaine devraient être mises à contribution et devraient être partagées. ;
30. Souligne le fait que la force de l'UE réside dans la mise en place d'une approche globale, basée sur sa faculté unique de mobiliser l'ensemble de ses moyens politiques, économiques, humanitaires et de développement et - en dernier recours, et conformément à la charte de l'ONU- militaires, pour faire face aux menaces et aux défis mondiaux ; est certaine que l'efficacité de cette approche n'est possible que par le biais d'une collaboration très étroite entre le Service européen pour l'action extérieure et la Commission et surtout du soutien et de la complémentarité qui découlent des actions des Etats membres.
31. Salue l'initiative de la Haute Représentante/vice-présidente de définir dans un rapport une stratégie visant à mettre en place cette approche globale, mettant ainsi pleinement à profit le potentiel du Traité de Lisbonne ; est convaincue que l'engagement parlementaire par le biais du dialogue, de la coopération et du développement de la démocratie constitue une composante de l'approche globale à long terme.
32. Est décidée, grâce à ce meilleur dialogue et ce meilleur échange d'informations, à s'attaquer aux problèmes de prise de décision, de renforcement des capacités et de faiblesses opérationnelles de la PESC et de la PSCD, afin de devenir plus efficace et efficiente pour identifier nos défis communs et poursuivre nos buts communs,
33. Espère que la Haute Représentante présentera, dans un délai raisonnable, un rapport ambitieux sur l'examen de l'organisation et du fonctionnement du SEAE ainsi qu'il est en a été décidé par le Conseil du 26 juillet 2010 et qu'elle fera en sorte de laisser assez de temps aux parlements pour débattre et commenter ce rapport,



34. Reconnaît que la situation complexe de crise au Mali et au Sahel représente un défi sérieux et immédiat pour la politique étrangère et de sécurité européenne et est totalement en faveur des actions entreprises tout d'abord par la France puis renforcées par l'UE au Mali et qui impliquent la mise en œuvre de l'approche globale, et plus spécifiquement, l'établissement de EUTM Mali,
35. Approuve la volonté d'établir l'état de droit et de gérer le problème des pertes de vie humaines dans la Corne de l'Afrique et est favorable à tout effort visant à mettre pleinement en œuvre la stratégie de l'UE dans la Corne de l'Afrique, mettant ainsi en œuvre l'approche globale, et en particulier, la mise en place des trois opérations en cours, EU NAVFOR - Atalanta, EUTM Somalia et EUCAP Nestor, dont les résultats auront pour but de renforcer les perspectives de stabilité régionale durable,
36. Encourage l'Union africaine, y compris les organisations régionales, à jouer un rôle plus important dans la gestion des conflits en Afrique et plus particulièrement dans la Corne de l'Afrique,
37. Invite les diverses institutions de l'UE à développer les moyens qui sont à leur disposition pour assurer la prévention des conflits et, en particulier, la médiation qui est un instrument efficace et plus économique pour la prévention des conflits, et à recourir à tous ces moyens d'une façon plus coordonnée,
38. Remarque que la Haute Représentante/vice-présidente s'engage à ce que l'UE joue un rôle plus important dans le processus de paix au Moyen-Orient ; est tout à fait favorable aux conclusions du Conseil de décembre 2012 sur le processus de paix au Moyen-Orient et salue tout effort effectué dans le but de relancer de réelles négociations sur le PPMO et dans le but d'obtenir une solution à deux Etats comprenant l'Etat d'Israël et un Etat de Palestine limitrophe indépendant, démocratique et viable, les deux vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ; rappelle que mettre un terme au conflit du Moyen-Orient est dans le plus grand intérêt de l'UE ainsi que des parties concernées et de la région en général,
39. Souligne le fait que le besoin d'un développement du processus de paix est encore plus urgent au vu des transformations en cours du monde arabe ; souligne la nécessité d'un dialogue avec la Ligue arabe et l'Organisation de



la Conférence islamique ainsi qu'avec les autres acteurs régionaux concernés sur la façon d'aider la reprise des négociations ; salue l'engagement positif de la nouvelle administration des Etats-Unis envers le processus de paix et pense que l'UE devrait accorder la plus haute priorité au dialogue et aux relations qu'elle entretient avec les Etats-Unis à ce sujet ; souligne l'importance d'un soutien continu aux Autorités palestiniennes afin qu'elles puissent continuer à gérer leur état ;

40. Remarque que le rapport de la Haute Représentante, visant à développer les propositions et actions dans le but de renforcer la PSDC et d'améliorer la mise à disposition de moyens civils et militaires, doit être présenté d'ici septembre 2013, dans la perspective d'une discussion approfondie au Conseil européen de décembre 2013 et conseille vivement de consulter pleinement tous les parlements à cet égard,
41. Encourage le Conseil à donner un nouvel élan politique, nécessaire pour faire face au sérieux déclin des capacités d'investissement et d'industrie de la défense européenne et pour reconsidérer le mécanisme de financement des opérations de la CSDP ainsi que des groupements tactiques ; salue également le travail important qui a été effectué par la Task force de la Commission européenne,
42. Est certain que le Conseil européen accordera plus d'importance au secteur de la défense dans le cadre de l'approche globale de l'UE et s'engagera à s'attaquer au problème du déclin des capacités de défense et à combler l'écart existant entre les capacités civiles de l'UE et ses capacités militaires ; encourage donc le Conseil européen à définir un calendrier d'actions et des délais spécifiques de mise en œuvre de ces actions en vue de progresser sur les questions de défense concernant entre autres les initiatives de partage et de mise en commun par le biais de l'Agence européenne de défense et autres solutions visant à assurer la sécurité de l'Union malgré les réductions importantes du budget de la défense de chacun des Etats membres.
43. Demande au parlement de la présidence, conformément au Règlement intérieur de la Conférence interparlementaire, de transmettre ces conclusions à chaque délégation, aux Présidents des parlements nationaux et du Parlement européen, aux Présidents du Conseil européen et de la Commission européenne et à la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité.



**ParlEU2013.ie**

Uachtaránacht na hÉireann ar  
Chomhairle an Aontais Eorpaigh  
An Ghné Pharlaiminteach

Irish Presidency of the  
Council of the European Union  
Parliamentary Dimension

44. D'ici la prochaine réunion de la Conférence, ses membres s'attacheront à identifier les obstacles à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du traité de Lisbonne concernant la PSDC. Lors de la prochaine réunion de la Conférence, une partie des travaux sera consacrée à une discussion sur ces questions. Les conclusions qui en ressortiront pourront être transmises au Conseil européen en vue de sa réunion de décembre, consacrée aux questions de défense.



**ANNEXE I  
DECISION DE LA CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE DE DESIGNER UN COMITE AD  
HOC D'EXAMEN**

**Historique**

La conférence des Présidents des parlements de l'Union Européenne, dans ses conclusions adoptées à Varsovie le 21 avril 2012, concernant l'examen du fonctionnement de la Conférence interparlementaire, a convenu des modalités suivantes :

*« La Conférence des Présidents recommande de procéder à un examen des arrangements pour la Conférence interparlementaire deux ans après sa première réunion et recommande que les conclusions de cet examen soient présentées par la Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'Union Européenne concernée. »*

La première Conférence interparlementaire à Chypre les 9-10 septembre 2012 -

*« approuvant les recommandations de la Conférence des Présidents réunie à Varsovie en avril 2012, qui stipulent que la Conférence des Présidents devrait procéder à un examen des arrangements pour la Conférence interparlementaire deux ans après sa première réunion, »*

a adopté un règlement d'ordre intérieur qui établit, dans l'Article 9, que-

*« La Conférence interparlementaire peut désigner un comité ad hoc d'examen chargé d'évaluer, dix-huit (18) mois après la première réunion de la Conférence interparlementaire, les travaux de la Conférence interparlementaire et de formuler des recommandations à cet égard, qui seront débattues lors de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE. »*

La Conférence interparlementaire de Chypre des 9-10 septembre 2012 a convenu, dans les remarques d'introduction de ses conclusions, le paragraphe suivant :

*« La Conférence interparlementaire a adopté son règlement d'ordre intérieur. Tous les amendements soumis par les parlements nationaux et n'ayant pas été retenus, seront examinés par un comité ad hoc établi par la Conférence interparlementaire afin d'évaluer ces propositions et de présenter des recommandations à la Conférence des Présidents de l'UE, dans un délai de dix-huit (18) mois après la première réunion de la Conférence interparlementaire. La future présidence irlandaise est priée de soumettre à la Conférence interparlementaire une proposition sur la composition du comité d'examen. »*

**Proposition de la Présidence irlandaise**

Un comité ad hoc d'examen (CAHE) est désigné pour procéder à l'examen des arrangements pour la Conférence interparlementaire en accord avec les décisions de la Conférence des Présidents et de la Conférence interparlementaire.

Le CAHE est composé d'un représentant de chacune des délégations des parlements nationaux des Etats membres de l'UE et du Parlement européen.

Le CAHE est présidé par le parlement de la Présidence en étroite coopération avec le Trio des parlements nationaux (l'Irlande, la Lituanie et la Grèce), le Parlement européen, Chypre et l'Italie.

Un groupe de travail du CAHE est établi afin de procéder à un examen préliminaire des arrangements pour la Conférence interparlementaire.



Le groupe de travail est composé d'un représentant de chacune des délégations du Trio des parlements nationaux, du Parlement européen de Chypre et de l'Italie.

Le groupe de travail est présidé par le parlement de la Présidence.

Le groupe de travail peut solliciter les observations des parlements nationaux des Etats membres de l'UE sur toute affaire relevant de sa compétence. Les parlements nationaux des Etats membres de l'UE peuvent, de leur propre initiative, soumettre des observations au groupe de travail.

Le groupe de travail transmet ses observations et recommandations au CAHE.

Le groupe de travail se réunira à la Conférence interparlementaire en Lituanie mais peut se réunir d'un commun accord à tout moment avant qu'il ne présente ses recommandations au CAHE.

Le CAHE peut se réunir d'un commun accord à tout moment mais doit le faire avant la Conférence interparlementaire de la Présidence grecque et doit présenter ses observations et recommandations à la Conférence interparlementaire présidée par la Présidence grecque.

Le CAHE cesse d'exister au moment des conclusions de la Conférence interparlementaire présidée par la Présidence grecque.

## Feuille de route indicative

Septembre 2012	Chypre	La Présidence irlandaise est priée de soumettre à la CI une proposition sur la composition du CAHE.
Mars 2013	Irlande	La Présidence irlandaise soumet une proposition à la CI de Dublin.
Septembre 2013	Lituanie	Le groupe de travail se réunit à la CI. Avant la CI grecque, le groupe de travail présente ses recommandations au CAHE. Avant la CI grecque, le CAHE prépare ses recommandations finales.
Mars 2014	Athènes	Le CAHE soumet ses recommandations finales à l'approbation de la CI.
Février 2015	Rome	La Conférences des Secrétaires généraux étudie les recommandations de la CI.
Avril 2015	Rome	La Conférence des Présidents étudie les recommandations de la CI.